

13^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS « VHRS »

REPORT au 03 et 04 octobre 2026

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

ORDRE DE PASSAGE DU RALLYE : VHRS - VHC - MODERNES

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	Dès réception du visa Ligue Bretagne Pays de Loire	
Ouverture des engagements	Dès parution du règlement	Engagement en ligne sur la FFSA
Clôture des engagements	Lundi 21 Septembre	
Remise du carnet d'itinéraire	Samedi 03 octobre de 8h à 12h00	Hall salle Mélusine Bonnétable
Reconnaitances	Samedi 03 octobre de 8h à 13h30	Suivant carnet d'itinéraire PRUDENCE !
Vérifications administratives (sur convocation horaire)	Samedi 03 octobre de 8h à 13h30	Hall salle Mélusine Bonnétable
Vérifications techniques	Samedi 03 octobre de 8h à 13h30	Parking du collège Bonnétable Devant le gymnase
Mise en place en parc fermé (obligatoire juste après vérifs)	Samedi 03 octobre de 8h00 à 13h30	Parking Salle Mélusine Bonnétable
1 ^{ère} Réunion commissaires sportifs	Samedi 03 octobre à 11h30	PC salle Mélusine Bonnétable
Publication des équipages admis et ordres de départ	Samedi 03 octobre à 14h00	Sites : www.chronouest.fr et FFSA Et affichage salle Mélusine
Briefing des équipages de voitures d'encadrements	Samedi 03 octobre à 13h30	PC salle Mélusine Bonnétable
Briefing concurrents VHRS	Samedi 03 octobre à 14h00	PC salle Mélusine Bonnétable
Départ de la 1 ^{ère} étape du rallye	Samedi 03 octobre à 15h	Sortie parc fermé de départ Parking Salle Mélusine
Arrivée de la 1 ^{ère} étape du rallye	Samedi 03 octobre A 19h28	Entrée en parc fermé Parking salle Mélusine
Publication ordre départ ES 3 après reclassement	Samedi 03 octobre à 23h	Sites : www.chronouest.fr et FFSA Et affichage salle Mélusine
Départ de la 2 ^{ème} étape du rallye	Dimanche 04 octobre A 8h	Sortie parc fermé Parking salle Mélusine
Arrivée de la 2 ^{ème} étape du rallye	Dimanche 04 octobre à 12h30	Entrée en parc fermé final Parking salle Mélusine
Vérification finale		Garage de la Forêt, Bonnétable Ou sur le site du parc fermé final
Publication du classement	Au plus tard 30mn après entrée dernier concurrent parc fermé	Sites : www.chronouest.fr et FFSA Et affichage salle Mélusine
Remise des prix	Dimanche 04 octobre	Sur le podium devant salle Mélusine

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ACO Maine Bretagne organise le 03 et 04 octobre 2026 en qualité d'organisateur administratif le :

le 13ème rallye Le Mans VHRS

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de Loire sous le N° R32 du 31/03/26 et par la FFSA sous le N° 297 du 31/03/26

Comité d'Organisation : ECURIE LE MANS www.ecurielemans.org - mail : ecurielemans72@gmail.com

Président : André GRISON, le conseil d'administration et tous les membres de l'Ecurie Le Mans

Secrétariat du Rallye jusqu'au 02 octobre : 30 rue Onias Martin, 72110, Bonnétable et le 03 et 04 octobre au PC Salle Mélusine à Bonnétable

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1. OFFICIELS

Président collège commissaires sportifs	Gérard TEXIER	Licence n°	181160
Commissaires sportifs	Dominique JOUBERT	Licence n°	14860
	Thierry COULON	Licence n°	4777
Directeur de course	Michék FRALIN	Licence n°	10395
Adjoint directeur de course au PC et directeur de course « nouveau départ »	Mickaël MEUNIER	Licence n°	174189
Directeur de course délégué ES	Gilles MERLIOT	Licence n°	10396
Adjoint directeur de course ES	Valérie THEBAUD	Licence n°	15553
Responsable moyenne VHRS	Jean Marc SEGOUIN	Licence n°	3352
Commissaire technique responsable « modernes »	Régis BEREAU	Licence n°	136886
Commissaire technique responsable « VHC » (dérog)	Yohan BARBAUD	Licence n°	149794
Commissaires techniques adjoints	Romain THIPHAINE	Licence n°	155300
Commissaire technique adjoint « nouveau départ »	Marc MEUNIER	Licence n°	137284
	Fabien SILVA	Licence n°	228511
	Alain CULLERIER	Licence n°	262947
Médecin	Dr Philippe MAGNE		
Chargées des relations avec les concurrents	Cathy CONDEMINÉ	Licence n°	56617
	Myriam MAWDSLEY	Licence n°	11115
Relation avec la presse	André GRISON	Licence n°	29481
Chronométrateurs	Cyril VALLEE	Licence n°	123878
	Olivier LAMBERT	Licence n°	234937
Stagiaire	Virginie MEUNIER	Licence n°	310091
Classement « modernes et VHC »	Stéphane MONFORT	Licence n°	38611
Classement VHRS	Quentin LE POTIER	Licence n°	141979
	Jacques PHELIPPEAU		
Speaker	JP GAUTRET DANIAUT	Licence n°	213221

1.2

1.3. ELIGIBILITE

Le 13ème RALLYE VHRS compte pour :

- le « Trophée Rallye Cup »
- La coupe de France des rallyes VHRS FFSA 2026, Coëf 1

1.4P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

1.3.4P. Un briefing oral sera organisé par le Directeur de Course le samedi 03 octobre à 14h00 dans le hall de la salle Mélusine.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

2.1P.

Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye (tel que prévu dans le road-book) devra obligatoirement être remis en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation visibles) et avec leur propre assurance notamment :

- En cas de sortie du parc fermé et en cas de problème dans une zone de régularité nécessitant un retour vers un parc d'assistance ou de regroupement en empruntant un autre itinéraire que celui du rallye

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1 P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- permis de conduire,
- certificat d'immatriculation de la voiture, (fournir la photocopie qui servira à départager les ex-aequo).
- « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- licences en cours de validité ou Titre de Participation.

Ce Titre de Participation (au prix de 48€) devra être demandé sur le site de la FFSA : www.FFSA.org au plus tard le jeudi avant l'épreuve soit le 1 octobre 2026

En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

Le concurrent devra obligatoirement préciser sur la feuille d'engagement la catégorie de moyenne choisie pour la totalité du rallye ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec l'autorisation du collège des Commissaires Sportifs

3.1.5P. Toute personne qui souhaite participer au 13^{ème} RALLYE LE MANS VHRS devra s'engager directement sur le site de la FFSA, onglet : « s'engager » (voir procédure engagement FFSA)

<https://engagement.ffsa.org/Engagement>

et adresser par courrier la demande d'engagement FFSA accompagnée du règlement avant le lundi 21 septembre 2026 à l'adresse suivante :

Quentin LE POTIER, 12 Grande Rue , PARENNES 72140

Mail : ecurielemans72@gmail.com ; port : 06 33 77 82 40

Un mail de confirmation de réception de votre engagement vous sera notifié dans les jours suivants (sous réserve que vos coordonnées mail et tel portés dessus soient correcte)

Les horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques seront publiées sur le site de l'Ecurie Le Mans www.ecurielemans.org

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (cumul des 3 catégories du rallye : moderne, VHC, VHRS)

3.1.11.1 P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 230 €
- avec la publicité facultative des organisateurs + Inscrit au Rallye CUP VHRS 2026 : 200 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 460 € (230x 2)

Les droits d'engagement comprennent le repas du samedi soir 03 octobre pour l'équipage, les repas pour leurs accompagnants éventuels seront limités à 2 par équipage au prix de 20€ par personne, (à préciser sur feuille d'engagement ou contacter l'organisation au plus tard le 22 septembre si engagement par le site de la FFSA)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, chèque à l'ordre de l'écurie Le Mans ou virement

FR76 1548 9048 0400 0802 7350 193 CMCIFR2A

Attention pour les virements, il faut mettre en libellé le nom et prénom du pilote.

Les copies de licences et permis de conduire devront être adressées jointes à l'engagement ou remise sur place aux vérifications administratives **(prenez vos dispositions avant, aucune photocopie ne sera faite sur place)**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Un rallye historique de régularité sportive est ouvert aux voitures des catégories suivantes :

- Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1990 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA.
- Voiture de Tourisme de série, conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.
- Voitures de Grand Tourisme de série (GT) conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

4.3P. ASSISTANCE

Les zones d'assistance et les lieux des installations des structures du rallye seront indiqués dans le carnet d'itinéraire (roadbook)

Un extincteur de 2kg minimum, 2 gilets fluorescents jaunes et 1 triangle de signalisation seront obligatoires.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 60 ème rallye Le Mans représente un parcours de 128km

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38.70km.

Les épreuves spéciales sont : - ES 1 /2 de 8.95 km à parcourir 2 fois

- ES 3 / 4 de 10.4km à parcourir 2 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans ES « Courcemont » et ES « Jauzé » est de 3 passage.
Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : samedi 03 octobre de 8h à 14h00

Les reconnaissances ne seront autorisées qu'avec une voiture de série conforme à la législation routière en France, la voiture utilisée en reconnaissances ne devra pas arborer les autocollants fournis (numéros de portières, plaques de rallye, publicité obligatoire, etc., ...), à l'exception de l'autocollant de reconnaissance appliqué sur le pare-brise

**Le respect des règles de sécurité et des riverains est indispensable pour la pérennité de notre épreuve
Toute infraction constatée donnera lieu à des sanctions conformément à l'article 6.2.7 « PENALITE » du règlement standard des rallyes FFSA**

6.4P. RECONNAISSANCES

6.4.1 P.

Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques à l'occasion des reconnaissances ou du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités prévues ci- dessous :

1ère infraction : une pénalité en espèces de 160 €

2ème infraction : une pénalité en temps de 5 mn

3ème infraction : exclusion.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard des rallyes de Régularité Sportive FFSA.

7.5P. ZONE DE REGULARITE (ZR)

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 km/heure. En cas de dépassement de 10 % de sa moyenne le concurrent encourt :

1ère infraction : le Collège des commissaires sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €.

2ème infraction : le Collège des commissaires sportifs signifiera la disqualification de l'épreuve.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Un classement général VHRS,

Un classement moyenne haute

Un classement moyenne intermédiaire

Un classement moyenne basse.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Aucun prix en espèce ne sera distribué.

La remise des prix se déroulera le dimanche 04 octobre sur le car-podium ACO devant la salle Mélusine à BONNETABLE.

Des coupes seront distribuées aux 3 premiers équipages de chaque catégorie

13ème Rallye Le Mans VHC

Coupe de France des rallyes 2025 (coëf 2), championnat des rallyes ACO

Championnat des rallyes ligue Bretagne Pays de Loire



ITINERAIRE et CONTROLES

Samedi 03 et dimanche 04 octobre 2026



ORDRE PASSAGE: VHRS/VHC/MODERNE

Lever du soleil à 6h13

CH	Lieux	ES	Liaison	Total	Temps	1ère
ES		Distance	Distance	Distance	imparti	VHRS
ETAPE 1						
CH 0	Sortie parc fermé Mélusine podium/entrée assistance					15h00
ASSISTANCE rue de Twistringén						
CH 0A	Sortie assistance rue de Twistringén		0.460	0.460	0:20	15h20
CH 1	Avant ES 1		8.090	8.550	0:15	15h35
	Neutralisation		0.110	8.660		
ES 1	COURCEMONT	8.950		17.610	0:03	15h38
CH 1A	Entrée parc regroupement parking Mélusine		14.850	32.460	0:25	16h03
	Total section 1	8.950	23.510	32.460	1.03	
REGROUPEMENT Parking Mélusine BONNETABLE						
CH 1B	Sortie parc fermé Mélusine podium/entrée assistance					18h15
ASSISTANCE rue de Twistringén						
CH 1C	Sortie assistance rue de Twistringén		0.460	0.460	0:30	18h45
CH 2	Avant ES 2		8.090	8.550	0:15	19h00
	Neutralisation		0.110	8.660		
ES 2	COURCEMONT	8.950		17.610	0:03	19h03
CH 2A	Entrée parc fermé parking Mélusine		14.850	32.460	00.25	19 :28
	Total section 2	8.950	23.510	32.460	1:13	
PARC FERME parking Mélusine BONNETABLE						
ETAPE 2						
CH 2B	Sortie parc regroupement Mélusine podium/entrée assistance					08h00
ASSISTANCE rue de Twistringén						
CH 2C	Sortie assistance rue de Twistringén		0.460	0.460	0:30	08h30
CH 3	Avant ES 3		8.450	8.910	0:15	08H45
	Neutralisation		0.110	9.020		
ES 3	JAUZE	10.400		19.600	0:03	08H48
CH 3A	Entrée parc regroupement parking Mélusine		12.200	31.620	0 :22	9H10
	Total section 3	10.400	21.220	31.620	1:10	
REGROUPEMENT Parking Mélusine BONNETABLE						
CH 3B	Sortie parc regroupement Mélusine podium/entrée assistance					11H20
ASSISTANCE rue de Twistringén						
CH 3C	Sortie assistance rue de Twistringén		0.460	0.460	0:30	11H50
CH 4	Avant ES4		8.450	8.910	0:15	12H05
	Neutralisation		0.110	9.020		
ES 4	JAUZE	10.400		19.600	0:03	12H08
CH 4A	Entrée parc regroupement parking Mélusine		12.200	31.620	0 :22	12H30
	Total section 4	10.400	21.220	31.620	1:10	
PARC FERME FINAL						
Total rallye		ES	Liaison	Total		
Coucher du soleil à 21h55		38.70	89.460	128.160		

s
e
c
t
i
o
n
1

s
e
c
t
i
o
n
2

s
e
c
t
i
o
n
3